



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 2 mars 2020 à compter de 20 h 00 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire et madame et messieurs les conseillers suivants :

Hélène Laliberté, conseillère au poste # 2
Marc-André Viens, conseiller au poste # 3
Marcel Boulay, conseiller au poste # 5
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Sont absents : Mathieu Bélanger, conseiller au poste # 1
Claude Gingras, conseiller au poste # 4

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 20-03-045

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté :

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

2 Greffe

- 2.1 Procès-verbal de séance ordinaire tenue le 3 février 2020, pour approbation (doc)
- 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 février 2020, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

- 4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
- 4.2 Comptes du système de traitement des eaux usées, 93-76 rang de la Côte-Double, pour approbation (doc)
- 4.3 État des personnes endettées envers la Municipalité, pour approbation (doc)
- 4.4 Autorisation pour transmettre à la MRC de Rouville l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales, pour approbation
- 4.5 Autorisation à M. Denis Paquin, maire, à enchérir, au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 11 juin 2020, pour approbation
- 4.6 Quotes-parts 2020 de la MRC de Rouville, pour approbation (doc)
- 4.7 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales 29 013 \$, pour approbation (doc)
- 4.8 Demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb pour venir en aide à la Maison Victor-Gadbois (50\$ en 2019) pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

- 4.9 Demande d'appui pour décréter le mois d'avril – Mois de la jonquille, pour approbation (doc)
- 4.10 Demande de la Fabrique de déplacer les bancs de parc, poubelle et boîte croque-livres situés devant l'église, pour approbation (doc)
- 4.11 Adoption du règlement 522-20 *Règlement abrogeant le règlement 498-18*, pour approbation (doc)
- 4.12 Adoption du règlement 523-20 *Règlement décrétant une dépense en immobilisation de 562 758 \$ pour effectuer des travaux d'infrastructures de voirie en autorisant un emprunt de 351 107 \$ afin de financer la subvention du MTQ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet RIRL*, pour approbation (doc)
- 4.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 524-20 décrétant une dépense de 171 241 \$ et un emprunt de 171 241 \$ pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de service côté nord de l'autoroute 10 traversant le Ruisseau de la Branche du Rapide, pour approbation (doc)
- 4.14 Annulation de la résolution numéro 20-02-030, pour approbation (doc)
- 4.15 Fin d'emploi de M. Nicolas Dufour au poste d'employé des travaux publics, pour approbation
- 4.16 Ouverture du poste d'employé des travaux publics, pour approbation
- 4.17 Nomination de M. Stéphane Bouffard au poste d'inspecteur des travaux publics, pour approbation
- 4.18 Demande d'appui de la Santé mentale Québec pour un projet d'implantation des services en santé mentale adulte sur le territoire du CLSC du Richelieu, pour approbation (do)

5. Sécurité publique

- 5.1 Plan de mise en œuvre réalisé pour l'année 7 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville, produit par le service de la sécurité incendie, pour approbation (doc)
- 5.2 Travaux à effectuer à la caserne, pour approbation (doc)
- 5.3 Nomination de la coordonnatrice aux communications de la MRC de Rouville au poste de substitut à la mission « Communications » au sein de l'organisation municipale en sécurité civile (OMSC), pour approbation (doc)
- 5.4 Nomination de Mme Suzelle Martin au poste de substitut à la mission « Services aux sinistrés » au sein de l'organisation municipale en sécurité civile, pour approbation

6 Transport– Voirie locale

- 6.1 Demande au MTQ pour l'ajout d'un échangeur sur l'autoroute 10 à la hauteur de la descente de la Côte-Double à Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour approbation
- 6.2 Achat de la signalisation (flèche et gyrophare) à installer sur le pick-up Dodge Ram 1500 2011, pour approbation (doc)
- 6.3 Offre de service pour la tonte de gazon des terrains municipaux 2020, pour approbation (doc)
- 6.4 Offre de service pour le marquage de chaussée 2020, pour approbation (doc)
- 6.5 Demande de soumissions publiques pour des travaux d'infrastructure de voirie pavage chemin du Vide et rang de la Côte-Double, pour approbation

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

- 7.1 Adoption du Règlement 521-20 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans les Branches 15 et 16 de la Grande Décharge des Terres Noires, pour approbation (doc)
- 7.2 Demande de permis à la MRC de Rouville pour la reconstruction du ponceau Branche 62 de la Rivière Sud-Ouest sur le rang de la Côte-Double, pour approbation
- 7.3 Programme de rinçage unidirectionnel et inspection des bornes d'incendie, pour approbation (doc)

8 Santé et bien-être

9 Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Acceptation du rapport de M. Réjean Racine de Groupe Conseil UDA inc concernant l'évaluation des sites d'exclusion à la CPTAQ et position du conseil, pour approbation (doc)
- 9.2 Offre de service pour l'élaboration de dispositions sur les PIIA applicables au secteur devant faire l'objet d'un PAE, pour approbation (doc)

10 Loisirs et culture

- 10.1 Engagement des dépenses pour la Fête nationale, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

- 10.2 Proposition de spectacle, Été 2020, pour approbation (doc)
- 10.3 Demande d'adhésion à Zone Loisir Montérégie 2020-2021, pour approbation (doc)
- 10.4 Demande d'autorisation par Just Run pour fermer une voie sur le chemin du Ruisseau Barré et du rang de Fort-Georges dans le cadre du Marathon des Érables, pour approbation (doc)
- 10.5 Demande d'autorisation pour la fermeture partielle de certaines routes municipales dans le cadre du triathlon de Saint-Césaire (portion vélo) le 7 juin 2020, pour approbation (doc)

11 Correspondances

12 Période de questions no 2 réservée au public

13 Clôture de la séance
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-046

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 3 février 2020
-

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 3 février 2020 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-047

- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 24 février 2020
-

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 24 février 2020 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 20-03-048

- 4.1 Approbation des comptes et salaires payés
-

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	176 094,82 \$
Salaires – paies :	44 262,42 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-049

4.2 Approbation des comptes du système de traitement des eaux usées, 93-76 rang de la Côte-Double

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** que les comptes suivants, concernant le système de traitement des eaux usées situé au 93-76 rang de la Côte-Double, soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs : 644,29 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-050

4.3 Approbation de l'état des personnes endettées envers la Municipalité

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'approuver l'état des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales, présenté par Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, et soumis au Conseil conformément aux dispositions du *Code municipal*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-051

4.4 Autorisation pour transmettre à la MRC de Rouville l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** d'ordonner à la directrice générale et secrétaire-trésorière, à transmettre à la MRC de Rouville, au plus tard le vingtième jour de mars 2020, l'état des immeubles qui devront être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales dues au 31 décembre 2019 dont le montant excède 100 \$ ou toute taxe impayée depuis plus de deux ans et d'y inclure la portion de taxes dues en 2020.

Il est également **résolu** d'exclure les dossiers des exploitations agricoles enregistrées (EAE) qui ont fait l'objet de la modernisation de la matrice graphique en juin 2019 et qui attendent le remboursement du crédit du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour les années 2018 et 2019.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-052

4.5 Autorisation pour acquérir les immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'autoriser M. Denis Paquin, maire, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, les immeubles à être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes par la MRC de Rouville le jeudi 11 juin 2020.

Que les offres faites par le maire pour l'acquisition de ces immeubles, s'il y a lieu, ne couvrent que les taxes municipales et scolaires, intérêts et frais, plus les frais subséquentement engagés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-053

4.6 Paiement des quotes-parts 2020 à la MRC de Rouville

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'effectuer mensuellement le paiement des quotes-parts à la MRC de Rouville telles que présentées au tableau soumis à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-054

4.7 Reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 29 013 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Considérant que la reddition de compte est incluse dans le rapport financier non audité de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 et que la Municipalité a rempli la question concernant le *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* (PAERRL);

Pour ces motifs, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Marc-André Viens et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir atteste au ministère des Transports que l'utilisation des compensations distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* (PAERRL).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-055

4.8 Don pour la Maison Victor-Gadbois

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** d'accorder un don de 50 \$ à la Maison Victor-Gadbois dans le cadre des activités organisées par les Chevaliers de Colomb de Marieville pour venir en aide à la Maison Victor-Gadbois qui donne des soins palliatifs à plusieurs malades atteints de cancer, en phase terminale.

Il est également **résolu** d'affecter ce montant de 50 \$ au poste budgétaire numéro 02-190-01-971 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-056

4.9 Appui à la Société canadienne du cancer pour décréter le mois d'avril – Mois de la jonquille

Considérant que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

En conséquence, il est proposé par Mme Hélène Laliberté, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Il est également **résolu** que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-057

4.10 Demande de la Fabrique de déplacer les bancs de parc, poubelle et boîte croque-livres situés devant l'église

Considérant la résolution de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir qui demande à la Municipalité de déplacer les bancs, la poubelle et la boîte croques-livres situés devant l'église;

Considérant qu'à la demande de la Fabrique il y a quelques années, la Municipalité a donné les bancs et la poubelle pour la réalisation du parc et qu'elle a contribué à leur installation;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par Mme Hélène Laliberté et **résolu** que la Municipalité :

- déplace la boîte croque-livres qui lui appartient;
- refuse de déplacer les bancs et la poubelle au parc de Flâneur puisque ces équipements n'appartiennent pas à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-058

4.11 Adoption du Règlement numéro 522-20 abrogeant le règlement 498-18

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'adopter le *Règlement numéro 522-20 abrogeant le règlement 498-18*.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Règlement numéro 522-20 abrogeant le règlement 498-18

Considérant qu'en date du 5 mars 2018, la Municipalité a adopté le Règlement numéro 498-18 qui décrète une dépense en immobilisation pour effectuer des travaux d'infrastructures de voirie et autorise un emprunt;

Considérant qu'en date du 16 juillet 2019, la Municipalité a reçu du ministère des Transports la confirmation d'une subvention dans le *Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL), ce qui modifie considérablement les montants du règlement d'emprunt;

Considérant qu'un avis de motion portant le numéro 20-02-040 a été régulièrement donné par Mme Hélène Laliberté et que celle-ci a procédé au dépôt du projet de règlement lors d'une séance du Conseil tenue le 24 février 2020;

Considérant que le présent règlement a été remis aux membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal et qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

Considérant que Mme Pierrette Gendron, directrice générale, mentionne l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement avant son adoption par le Conseil;

Considérant que les coûts estimés des travaux ont substantiellement augmenté depuis 2018;

Considérant qu'il est judicieux de faire un nouveau règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par Mme Hélène Laliberté, appuyé par M. Marcel Boulay, et **résolu** d'adopter le présent règlement, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge le *Règlement numéro 498-18 décrétant une dépense en immobilisation de 503 610 \$ pour effectuer des travaux d'infrastructures de voirie et autorisant un emprunt de 383 600 \$*, lequel règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, avec corrections, en date du 28 mars 2018.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Denis Paquin,
maire

Pierrette Gendron,
directrice générale et
secrétaire-trésorière

Résolution numéro 20-03-059

4.12 Adoption du Règlement numéro 523-20 décrétant une dépense en immobilisation de 562 758 \$ pour effectuer des travaux d'infrastructures de voirie et autorisant un emprunt de 351 107 \$ afin de financer la subvention du MTQ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet RIRL

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** d'adopter le *Règlement numéro 523-20 décrétant une dépense en immobilisation de 562 758 \$ pour effectuer des travaux d'infrastructures de voirie et autorisant un emprunt de 351 107 \$ afin de financer la subvention du MTQ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet RIRL.*

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Règlement numéro 523-20 décrétant une dépense en immobilisation de 562 758 \$ pour effectuer des travaux d'infrastructures de voirie et autorisant un emprunt de 351 107 \$ afin de financer la subvention du MTQ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet RIRL

Considérant qu'en date du 16 juillet 2019, la Municipalité a reçu du ministère des Transports, la confirmation d'une subvention maximale de 351 107 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)* afin de permettre d'effectuer des travaux d'infrastructures de voirie;

Considérant que le règlement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 1061 du Code municipal;

Considérant qu'avis de motion portant le numéro 20-02-041 a été régulièrement donné par M. Marcel Boulay et que celui-ci a procédé au dépôt du projet de règlement lors d'une séance du Conseil tenue le 24 février 2020;

Considérant que le présent règlement a été remis aux membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal et qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

Considérant que Mme Pierrette Gendron, directrice générale, mentionne l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Marc-André Viens et **résolu** d'adopter le présent règlement, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux d'infrastructures de voirie selon l'estimé détaillé des coûts des travaux préparé par la firme d'ingénierie Shellex Infrastructures, portant le numéro 2020-01, en date du 30 janvier 2020 et selon l'évaluation totale des coûts préparée par Mme Pierrette Gendron, directrice générale, en date du 4 février 2020, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes «A» et «B».

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 562 758 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), le Conseil est autorisé à dépenser la somme de 351 107 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans.

ARTICLE 5

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Transports et la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, le 16 juillet 2019, jointe au présent règlement en annexe «C» pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux présents travaux, le Conseil s'approprie, à même son fonds général, la somme de 211 651 \$.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Paquin, maire

Pierrette Gendron,
directrice générale
et secrétaire-trésorière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 20-03-060

4.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 524-20 décrétant une dépense de 171 241 \$ et un emprunt de 171 241 \$ pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de service côté nord de l'autoroute 10 traversant le Ruisseau de la Branche du Rapide

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 524-20 sont donnés par M. Nicolas Beaulne, conseiller au poste numéro 6, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement visant à décréter une dépense de 171 241 \$ et un emprunt de 171 241 \$ pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de service côté nord de l'autoroute 10 traversant le Ruisseau de la Branche du Rapide.

Le point 4.14 n'a pas été retenu par le Conseil.

Résolution numéro 20-03-061

4.15 Fin d'emploi de M. Nicolas Dufour aux postes d'employé des travaux publics et de pompier

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** de mettre fin à l'emploi de M. Nicolas Dufour aux postes d'employé des travaux publics et de pompier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-062

4.16 Ouverture du poste d'employé des travaux publics

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de mandater Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à procéder à l'ouverture du poste d'employé des travaux publics et à engager l'employé aux conditions établies par le Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-063

4.17 Nomination de M. Stéphane Bouffard au poste d'inspecteur des travaux publics

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de nommer M. Stéphane Bouffard au poste d'inspecteur des travaux publics à compter du 3 mars 2020 et que ses conditions d'engagements mentionnées dans un document soient modifiées aux conditions établies par le Conseil.

Il est également **résolu** que le poste d'inspecteur des travaux publics lui confère l'ensemble des pouvoirs attribués au responsable des travaux publics, à un membre du service des travaux publics ainsi qu'au directeur des travaux publics pour l'application de la réglementation municipale sous sa juridiction.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-064

4.18 Demande d'une lettre d'appui au projet d'implantation des services en santé mentale adulte sur le territoire du CLSC du Richelieu

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'envoyer une lettre d'appui au projet d'implantation des services en santé mentale adulte sur le territoire de la Municipalité Régionale de Comté de Rouville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-065

5.1 Plan de mise en œuvre réalisé pour l'année 7 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** d'adopter le Plan de mise en œuvre réalisé pour l'année 7 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par le service de la sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Il est également **résolu** de transmettre le document à la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-066

5.2 Travaux à effectuer sur l'entrée d'eau à la caserne

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'effectuer des travaux sur l'entrée d'eau à la caserne et d'octroyer les mandats suivants conformément à leurs offres de service :

- Gicleurs Turmel inc. au coût de 10 635,19 \$ taxes applicables incluses;
- Plomberie Mallette au coût de 1 150 \$, taxes applicables incluses;

Il est également **résolu** d'affecter ces montants au poste budgétaire 02-220-01-522 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-067

5.3 Nomination de la coordonnatrice aux communications de la MRC de Rouville au poste de substitut à la mission « Communications » au sein de l'organisation municipale en sécurité civile (OMSC)

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** de nommer la coordonnatrice aux communications de la MRC de Rouville, au poste de substitut à la mission « Communications » au sein de l'organisation municipale en sécurité civile (OMSC) de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Il est également **résolu** d'autoriser Mme Pierrette Gendron, à signer pour et au nom de la Municipalité, un document d'entente avec la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

M. Denis Paquin, maire, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à l'égard du point 5.4 en mentionnant que Mme Suzelle Martin est son épouse et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur ce point.

M. Nicolas Beaulne, maire suppléant, devient président d'assemblée pour le point 5.4.

Résolution numéro 20-03-068

5.4 Nomination de Mme Suzelle Martin au poste de substitut à la mission « Services aux sinistrés » au sein de l'organisation municipale en sécurité civile (OMSC)

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de nommer Mme Suzelle Martin, au poste de substitut à la mission « Services aux sinistrés » au sein de l'organisation municipale en sécurité civile (OMSC).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-069

6.1 Demande au MTQ pour l'ajout d'un échangeur sur l'autoroute 10 à la hauteur de la descente de la Côte-Double à Sainte-Angèle-de-Monnoir

Considérant qu'une entreprise de transport est installée sur la descente de la Côte-Double à Sainte-Angèle-de-Monnoir à quelques mètres de l'autoroute 10 mais qu'elle n'y a pas accès;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir est aux prises avec une problématique de camionnage sur ses routes municipales pour accéder à l'autoroute 10;

Considérant que la problématique s'étend aux entreprises de la Municipalité de Rougemont qui ont également un accès insuffisant à l'autoroute 10;

Considérant que le schéma d'aménagement de la Municipalité Régionale de Comté de Rouville, dans sa première version du 5 avril 1989, proposait la construction d'un échangeur et d'une voie d'accès à l'autoroute 10 de 3,2 km dans le prolongement, vers le sud, de la route 231, entre les sorties 37 et 48 de cette autoroute;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Marc-André Viens et **résolu** de demander au ministère des Transports d'étudier la possibilité d'établir un nouvel échangeur sur l'autoroute 10 à la hauteur du kilomètre 42, soit le chemin de la descente de la Côte-Double à Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Il est également **résolu** de faire parvenir copie de la présente résolution à la Municipalité de Rougemont et à la MRC de Rouville pour l'appui.

Mme Hélène Laliberté vote contre cette résolution.

Adoptée à la majorité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-070

6.2 Achat et installation d'une flèche et d'un gyrophare sur la camionnette Dodge Ram des travaux publics

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de procéder à l'achat et à l'installation d'une flèche et d'un gyrophare auprès de Zone Technologie électronique inc. pour la camionnette Dodge Ram des travaux publics au coût de 3 577,27 \$ taxes applicables incluses et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-071

6.3 Mandat à Maxime Champagne pour la tonte de gazon des terrains municipaux 2020-2021-2022

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de mandater Maxime Champagne pour la tonte de gazon des terrains municipaux pour 3 ans soit 2020-2021-2022 au coût de 23 627,36 \$ taxes applicables incluses (7 875,79 \$ par année), d'affecter ce montant au budget de chaque année et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-072

6.4 Mandat à Lignes Maska (9254-8783 Québec inc) pour le marquage de chaussée 2020

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de mandater Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) pour le marquage de chaussée 2020 au coût de 12 395,69 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-355-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-073

6.5 Appel d'offres public pour des travaux d'infrastructure de voirie chemin du Vide et rang de la Côte-Double dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales*

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** de procéder à l'appel d'offres public pour des travaux d'infrastructure de voirie chemin du Vide et rang de la Côte-Double dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales* par le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Constructo.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-074

7.1 Adoption du *Règlement numéro 521-20 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans les branches 15 et 16 de la Grande Décharge des Terres Noires*

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'adopter le *Règlement numéro 521-20 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans les branches 15 et 16 de la Grande Décharge des Terres Noires*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Règlement numéro 521-20

Règlement numéro 521-20 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans les Branches 15 et 16 de la Grande décharge des Terres Noires

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services sont financés au moyen d'un mode de tarification;

Considérant que pour les travaux d'entretien dans les Branches 15 et 16 de la Grande Décharge des Terres Noires, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir désire répartir aux propriétaires des immeubles intéressés une tarification sur la base de la superficie des immeubles situés dans le bassin de drainage et qui bénéficient de ces travaux;

Considérant que par sa résolution numéro 16-09-10095, la MRC de Rouville a autorisé à signer une entente inter municipale avec la MRC du Haut-Richelieu pour leur confier la gestion des travaux d'entretien de ces branches;

Considérant que la MRC de Rouville, a établi notre quote-part à 14 456,76 \$ telle qu'indiquée dans ses résolutions numéros 18-6-128 et 19-12-263 pour les travaux d'entretien dans les Branches 15 et 16 de la Grande Décharge des Terres Noires;

Considérant qu'un avis de motion portant le numéro 20-02-036 a été régulièrement donné par M. Marc-André Viens et que celui-ci a procédé au dépôt du projet de règlement lors d'une séance du Conseil tenue le 3 février 2020;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

Considérant que Mme Pierrette Gendron, directrice générale, mentionne l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement avant son adoption par le Conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** d'adopter le présent règlement, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La quote-part de 14 456,76 \$ établie par la MRC de Rouville pour les travaux d'entretien dans les Branches 15 et 16 de la Grande Décharge des Terres Noires est financée au moyen d'un mode de tarification soit par une taxe foncière basée sur la superficie des immeubles intéressés situés dans le bassin de drainage.

ARTICLE 3

La tarification basée sur la superficie drainée des immeubles intéressés s'appliquant aux travaux d'entretien dans les Branches 15 et 16 de la Grande Décharge des Terres Noires est fixée à 251,74 \$ l'hectare.

ARTICLE 4

Les propriétaires des immeubles désignés à l'annexe "A" intitulés "*Répartition du coût des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau* : « Branches 15 et 16 de la Grande Décharge des Terres Noires » sont assujettis par le présent règlement à la tarification basée sur la superficie drainée, tel qu'il a été décrété par la MRC du Haut-Richelieu selon sa résolution numéro 16-097-044 et laquelle autorise des travaux d'entretien dans ces branches.

ARTICLE 5

Cette tarification est indivisible et payable par le propriétaire d'un immeuble inscrit au rôle d'évaluation. Elle est également assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et perçue de la même façon.

ARTICLE 6

Le fonds général d'administration garantit le financement des travaux d'entretien dans les Branches 15 et 16 de la Grande Décharge des Terres Noires.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

7.2 Demande de permis à la MRC de Rouville pour la reconstruction du ponceau Branche 62 de la Rivière Sud-Ouest sur le rang de la Côte-Double

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de demander un permis auprès de la MRC de Rouville pour la construction du ponceau Branche 62 de la Rivière Sud-Ouest sur le rang de la Côte-Double dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales* et d'acquitter le coût du permis de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-076

7.3 Plan de rinçage unidirectionnel et inspection des bornes d'incendie par Aqua Data

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de mandater La firme Aqua Data pour effectuer l'inspection des bornes d'incendie ainsi que le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc au coût de 4 094,61 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant aux postes budgétaires 02-220-01-453 et 02-413-01-453 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-077

9.1 Acceptation du rapport de M. Réjean Racine, agronome, concernant l'évaluation des sites d'exclusion à la Loi de protection du territoire et des activités agricoles du Québec et position du conseil

Considérant que la Municipalité a fait appel à M. Réjean Racine, agronome au Groupe Conseil UDA Inc., afin d'obtenir son avis sur ses chances d'obtenir une réponse positive de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en regard d'une demande potentielle d'exclusion de la zone agricole pour l'agrandissement de son périmètre urbain;

Considérant que les conclusions du rapport de M. Réjean Racine, tenant compte de tous les critères inscrits dans la *Loi de Protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, mentionnent que le secteur choisi par le Conseil municipal a très peu de chance d'obtenir une telle exclusion;

En conséquence, il est proposé par Mme Hélène Laliberté, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** d'accepter le rapport de M. Réjean Racine, agronome, tel que soumis.

Il est également **résolu** que le Conseil municipal, à la lumière des informations obtenues, cesse ses démarches dans l'immédiat concernant le dossier d'agrandissement de son périmètre urbain.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-078

9.2 Mandat à M. Alain Delorme, urbaniste, pour l'élaboration de dispositions sur les PIIA applicables au secteur ouest du périmètre urbain

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de mandater M. Alain Delorme, urbaniste, pour l'élaboration de

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

dispositions sur les PIIA applicables au secteur ouest du périmètre urbain au coût de 1 322,21 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-610-01-411 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-079

10.1 Engagement des dépenses pour la Fête nationale

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'autoriser l'engagement des dépenses au montant approximatif de 10 230 \$ pour la Fête nationale tel que soumis sur le rapport de Mme Catherine L'Homme, coordonnatrice aux loisirs.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-080

10.2 Engagement des dépenses pour le spectacle – Été 2020

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** d'autoriser l'engagement des dépenses au montant approximatif de 7 000 \$ pour le spectacle Été 2020 tel que soumis sur le rapport de Mme Catherine L'Homme, coordonnatrice aux loisirs en prévoyant des actions en cas de pluie.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-081

10.3 Adhésion à Zone Loisir Montérégie

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** de renouveler notre adhésion à Zone Loisir Montérégie au coût de 75 \$, d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au budget 2020 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-082

10.4 Autorisation à Just Run pour fermer une voie sur le chemin du Ruisseau Barré et du rang de Fort-Georges dans le cadre du Marathon des Érables

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** d'autoriser Just Run à fermer une voie sur le chemin du Ruisseau Barré et du rang de Fort-Georges lors de leur passage dans le cadre du Marathon des Érables qui aura lieu le 2 mai prochain et conformément à leur engagement d'assurer la sécurité sur les lieux.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-03-083

10.5 Autorisation pour la fermeture partielle de certaines routes municipales dans le cadre du triathlon de Saint-Césaire (portion vélo) le 7 juin 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'autoriser la fermeture partielle de certaines routes municipales dans le cadre du triathlon de Saint-Césaire (portion vélo), le 7 juin 2020 prochain et conformément à leur engagement d'assurer la sécurité sur les lieux.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 20-03-084

13 Clôture de la séance

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière